ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cimetières

Question écrite n° 80439

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les chiffres concernant les atteintes aux cimetières. Récemment encore, 7 tombes musulmanes ont été profanées par un jeune mineur de 14 ans et 150 tombes ont été vandalisées dans le cimetière chrétien de Noisy-le-Sec. Il lui demande le bilan de ces dégradations pour 2009 et quelle mesure il entend prendre pour protéger ces lieux particulièrement sensibles.

Texte de la réponse

Les dégradations de sépultures, comme les autres atteintes aux lieux de culte, sont contraires à tous les principes républicains de respect de la dignité de la personne humaine et de liberté de culte. Ces actes, imbéciles et barbares, sont une insulte aux croyants et une offense à l'ensemble de la communauté nationale. Ils sont combattus avec la plus grande fermeté et avec une détermination sans faille. Le ministre de l'intérieur a donné les instructions les plus fermes pour que, chaque fois que de tels actes se produisent, tout soit mis en oeuvre pour en identifier et en interpeller les auteurs, afin de les déférer à la justice. Des enquêtes systématiques sont diligentées pour chacune des infractions commises et tous les moyens modernes de police technique et scientifique sont mis en oeuvre. Les personnes interpellées (143 en 2009) sont, pour l'essentiel, de jeunes adultes ou des mineurs. Concernant la profanation du cimetière de Montjoie-Saint-Martin (Manche), les règles du code de procédure pénale relatives au secret de l'enquête s'opposent à ce que le ministre de l'intérieur communique des éléments sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Louis Guédon
Circonscription : Vendée (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80439
Rubrique : Mort
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6259
Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10374